

Lac Sept-Îles, le 4 décembre 2002

Madame Renée Poliquin
Bureau des audiences publiques en environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 210
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent

Madame,

À l'heure où le gouvernement commence enfin à investir pour réparer les erreurs passées en matière d'environnement, au moment où on devient de plus en plus actif en matière de conservation des berges, voici que j'entends parler de l'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent!

Qu'arrivera-t-il alors de la rivière de la décharge du Lac Sergent, où il se pratique tant d'activités récréatives : randonnées pédestres, pêche, natation, ski de randonnée, raquette, glissade, observation d'oiseaux et autres), en famille ou entre amis?

Un si beau territoire doit absolument être protégé de toute intervention pouvant diminuer la qualité exceptionnelle de son état de conservation naturelle et j'ose espérer, Madame, que vous aurez à cœur d'en prendre énergiquement la défense.

Je vous en remercie au nom de tous les amoureux de la nature et de la vie, dont la première préoccupation est la *qualité*.

(M^{me}) Uparathi Provencher
Critique culturelle, Planète Québec (www.planete.qc.ca)